

Vie communale    Projet de Ville    Commerce    Mobilité    Sécurité    Environnement    Urbanisme    Travaux    Propreté    Emploi    Logement    Quartier    Sports    Jeunesse    Social    Culture  
 Enseignement    Tourisme    civil    International    Finances

## Communiqué Collège du 31/05/2013



### Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 31 mai 2013

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 31 mai 2013, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Abatage en urgence de six arbres Boulevard Kleyer
- Appel à projets pour le Prix de la Création liégeoise
- L'appel à Projets Jeunesse se clôture le 31 juillet 2013

#### Abatage en urgence de six arbres Boulevard Kleyer

M. André SCHROYEN, Echevin de l'Environnement et de la Vie sociale a présenté au Collège une communication relative à l'état des plantations d'arbres Boulevard Kleyer, suite à la chute d'un arbre malade ce 29 mai, n'ayant fort heureusement fait aucun blessés ni occasionné de dégâts matériels.

Actuellement, quelques 20.000 arbres sont plantés sur le territoire de la Ville de Liège.

L'inspection de leur état est réalisée de deux façons : par un ingénieur forestier de la Ville pour les arbres dans les parcs, et par un expert indépendant désigné en 2012 par un marché public, pour la surveillance des arbres bordant les voiries, les quais en bord de Meuse et sur le quai des Ardennes, ainsi que tout le long des Boulevards Hector Denis et Kleyer.

Un contrôle visuel de sécurité est ainsi effectué, tant au niveau de l'état sanitaire général, que de l'état des branches, du tronc et des racines. Si des symptômes de faiblesse ou de maladies sont repérés, une analyse plus poussée est réalisée pour poser un diagnostic plus précis et prendre les mesures qui s'imposent.

L'étude est en cours et un rapport de cet expert indépendant devait être rendu courant juin 2013, mais suite à cet incident, Monsieur l'Echevin a demandé à celui-ci d'hâter ses conclusions et de remettre un rapport provisoire immédiat quant aux quelques 470 arbres (platanes et érables) du Boulevard Kleyer.

Il ressort de ce rapport que **13 arbres doivent être abattus** à court ou moyen terme car ils présentent un état sanitaire détérioré ou une tenue mécanique défailante. Parmi ces 13 arbres, 6 arbres présentent divers défauts (fructifications de champignons lignivores comme l'armillaire, caries/nécroses au niveau des collets, troncs et insertion de branches charpentières) qui peuvent nuire à court terme à leur stabilité mécanique.

Pour éviter tout risque de nouvelle chute, Monsieur l'Echevin a sollicité un arrêté d'urgence du Bourgmestre afin d'accélérer la procédure administrative sans recourir au permis d'urbanisme habituellement nécessaire.

**Ces 6 arbres particulièrement atteints seront donc abattus dès le début de la semaine prochaine** par le service des plantations qui compte une dizaine de bûcherons-élagueurs.

Si l'abattage de ces arbres est évidemment regrettable d'un point de vue environnemental et esthétique, la prudence prime dès lors qu'ils présentent potentiellement un danger réel pour la sécurité publique.

Pour les 7 autres, il s'agit de jeunes arbres chétifs avec peu de vigueur qui ne présentent aucun risque pour la sécurité publique. Ils seront abattus à moyen terme avant d'être remplacés ultérieurement.



#### Appel à projets pour le Prix de la Création liégeoise


- La Ville de Liège lance la cinquième édition du « Prix de la Création liégeoise dans le domaine des arts plastiques ».


- La vocation de ce prix consiste à découvrir, encourager et soutenir un jeune talent liégeois dans les diverses formes d'expression de l'art contemporain.
- La peinture, la sculpture, les arts graphiques, le textile, le multimédia, les installations, la vidéo...sont autant de choix possibles pour les candidats.
- Le sujet proposé par l'artiste est libre. Les projets novateurs et originaux tant au niveau du contenu que de la forme seront considérés comme un atout.
- Le premier prix est doté de 6.000€, le deuxième prix de 4.000€.

#### Informations pratiques

- L'inscription est gratuite.
- Le prix est ouvert à tous les artistes domiciliés ou résidant depuis au moins un an de manière permanente dans l'arrondissement de Liège et dont la démarche artistique, indépendamment de l'âge, est récente.
- Un dossier de présentation du projet par participant, sous format «papier», sera déposé au Cabinet de l'Echevin de la Culture, Féronstrée 92 à 4000 Liège pour le 30 septembre 2013 au plus tard.
- Ce document comprendra les coordonnées précises de l'artiste; une présentation de sa démarche globale et l'illustration de celle-ci (+ fiches techniques); et si nécessaire, une présentation détaillée de la création proposée dans le cadre de ce prix.
- Lors du dépôt de son projet l'artiste-candidat signe le règlement et s'engage à le respecter.
- Un jury composé de représentants de la Ville et de centres d'art procédera à la sélection des projets.
- Le règlement est téléchargeable sur le site de la Ville de Liège, ici : <http://www.liege.be/infos/les-appels-a-projets/arts-plastiques-prix-de-la-creation-2013>

#### Renseignements :

 [jeunesartistes@liege.be](mailto:jeunesartistes@liege.be) ou

Echevinat de la Culture de la Ville de Liège, Féronstrée 92 à 4000 Liège -  04 221 93 23




---

### L'appel à Projets Jeunesse se clôture le 31 juillet 2013

L'Echevinat de la Santé et de la Jeunesse a lancé, au mois d'avril dernier, l'appel à projets Jeunesse.

Depuis trois ans, cette initiative a permis, à des associations et des groupes de jeunes, de recevoir, après sélection d'un jury, une somme maximale de 5.000 € pour pouvoir réaliser leur projet.

La date de clôture de cet appel se rapproche. Il est donc temps d'envoyer les dossiers.

Pour rappel, l'**Appel à projets Jeunesse** a pour but de soutenir financièrement un ou plusieurs projet(s) initié(s) par des associations ou groupes de jeunes liégeois âgés de 12 à 25 ans.

#### Public cible

Tout groupe ou groupement de jeunes, émanant ou non d'un club, d'une association ou d'une maison de jeunes, exerçant ses activités sur le territoire liégeois et dont les membres sont **âgés de 12 ans minimum et de 25 ans maximum** dans le courant de l'année de l'appel à projets.

#### Thème

##### **Les thèmes à développer sont libres.**

Les actions peuvent toucher les domaines de l'intégration, de l'expression culturelle ou artistique, d'échanges thématiques et citoyens... Bien que le promoteur du projet ait le choix du thème, il devra en favoriser la visibilité de manière pertinente.

Il peut s'agir d'une démarche appropriée vers les publics ciblés ou, par exemple, l'organisation d'un événement public (concerts, expo, festivals...).

Les projets doivent développer des actions collectives. Celles-ci peuvent s'élaborer en partenariat. Elles doivent notamment favoriser l'éducation à la citoyenneté, l'expression culturelle ou la rencontre interculturelle de jeunes. Ils seront de préférence originaux ou novateurs.

**ATTENTION, les projets doivent être reçus au plus tard le 31 juillet 2013 à minuit.**

Chaque dossier devra être présenté via le formulaire adéquat.

Celui-ci est disponible sur [www.liege.be](http://www.liege.be) rubrique «Les appels à projets».

Chaque auteur de projet recevra un accusé de réception.

En aucun cas le jury ne prendra en considération une action ayant débuté avant la date du 31 juillet 2013.

Le jury désignera le ou les lauréat(s) au plus tard le 27 septembre 2013.

Les gagnants seront avertis personnellement.

Les règlements, les formulaires et l'affiche sont disponibles sur [liege.be](http://liege.be) sous la rubrique «Les appels à projets».

